



Le jeudi 22 juin 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 16 juin 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, X. BASSELET, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Vincent DELANNOY (à M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS), Mme Béatrice LAURENCEL (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE)

Absents : Mme Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN

N°23-3-17

Sport

Sportif de haut niveau

Aide financière à Martin Lefèvre

Rapport de Mme Marie SION
Conseillère municipale déléguée aux sports

Martin LEFEVRE, jeune Bonduois de 19 ans, est aujourd'hui inscrit sur la liste des athlètes de haut niveau du Ministère des Sports.

Il est en effet un grand espoir de l'athlétisme en saut en hauteur.

Classé 4^{ème} au Championnat du monde des moins de 20 ans en 2022, il espère pouvoir représenter notre pays aux Jeux Olympiques de Paris en 2024 ou de Los Angeles en 2028 après avoir amélioré son record actuel de 2,15 m.

Adhérent au club de Villeneuve d'Ascq, il s'y prépare tout en poursuivant parallèlement ses études d'hôtellerie.

Eu égard à ce parcours sportif exceptionnel et compte tenu des exigences que son projet implique en termes de préparation, en particulier en cette année pré-olympique, il vous est proposé d'accorder à M. Martin LEFEVRE une bourse de 1000 euros au titre du soutien aux sportifs de haut niveau, objet de la délibération précédente n° 23-3-16.

La dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires :
Commission du 6 juin 2023

Vote à l'unanimité



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire